



Lycée Guez de Balzac
Angoulême

Angoulême, le jeudi 15 octobre 2009

Le Proviseur Adjoint

Aux élèves de Terminale

IMPORTANT

Objet : INSCRIPTIONS AU BACCALAUREAT – SESSION 2010.

Mademoiselle, Monsieur,

Les inscriptions au Baccalauréat se dérouleront en dehors des heures de cours, **en salle 16**, selon le planning suivant :

	Jeudi 05/11	Vendredi 6/11	Lundi 09/11	Mardi 10/11
12h00-13h00	TS 4			
13h00-14h00		TSTG	TS 2	TS 5
14h00-15h00	TL 1		TES 2	
15h00-16h00		TS 3	TS 1	
16h00-17h00	TL 2	TL 3	TES 1	TES 3
17h00-18h00				

Le respect de ces dates et horaires est impératif. Les inscriptions se feront par moitié de classe ; le professeur principal répartira les élèves en deux groupes dans l'ordre alphabétique ; le premier groupe viendra à l'heure indiquée ci-dessus, le second 30 minutes après.

Les candidats devront **fournir un justificatif de leur situation vis-à-vis du service national** visé par le chef d'établissement :

- Les candidats de moins de 18 ans (au jour de l'inscription, voir tableau ci-dessus) fourniront **une photocopie de leur attestation de recensement ou de leur attestation de participation à la journée d'appel à la défense** (certificat JAPD) si elle a été suivie.
- Les candidats de plus de 18 ans (au jour de l'inscription, voir tableau ci-dessus) fourniront **une photocopie de leur attestation de participation à la journée d'appel à la défense (certificat JAPD) ou une attestation provisoire.**
- Les élèves de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ne sont pas concernés.

Tous les élèves apporteront impérativement **un timbre** (les enveloppes timbrées ne sont pas acceptées) au tarif en vigueur au moment de leur inscription.

Tous les élèves devront se munir de **leur relevé de notes aux Epreuves Anticipées subies en classe de 1^{ère}**.

Les élèves doublants ou triplants devront se munir de **leur relevé de notes de la session précédente** :

- Les élèves doublants ont le **choix de conserver les notes obtenues aux Epreuves Anticipées ou de repasser les dites épreuves.**
- Les élèves triplants sont dans **l'obligation de repasser les épreuves anticipées.**

Chaque candidat peut choisir 2 épreuves facultatives. Pour la première d'entre elles, les points au-dessus de la moyenne seront affectés d'un coefficient 2 (sauf latin et grec coeff 3). Pour la deuxième, les points au-dessus de la moyenne viendront s'ajouter.

Tous les élèves s'inscriront comme « **apte CCF** » aux épreuves d'EPS. Les professeurs d'EPS sont chargés de la gestion des dispenses médicales.

↳ Ce document engage des choix définitifs. Aucune modification ne sera acceptée par la suite par les services académiques.

Le Proviseur Adjoint

Christian Vallat